

CR table ronde du 10 Juillet

10 h Thème : PRECARITE

Archambault : Il faut un climat de confiance, de respect, d'écoute. Pas de bilatérale

Combrexel : le trio prendra ses responsabilités mais n'a pas de solutions toutes faites. Il est là pour écouter. Méthode : donner sa position et faire des demandes

Gille : Experts reconnus par tous : JP Guilot, Mathieu Grégoire

Voir si on peut se mettre d'accord sur le diagnostique et les points de consensus

Archambault : évoquer précarité de la protection sociale, de pôle emploi, du fonds de professionnalisation, de l'emploi

CGT/Gravouil : Il n'y a pas que les annexes 8 et 10 à subir la précarité. Tout l'accord rend les chômeurs plus précaires. Il y a les droits sociaux ET la politique culturelle. Le budget de la culture et la réforme territoriale nous rendent très inquiets. Il y a des conventions collectives pas respectées. Je voudrais savoir de quelle manière est suspendu le différé. Les congés maladie, maternité et retraite complémentaire sont des sujets à régler. Les indus et trop perçus sont un sujet majeur. Au niveau du droit du travail, il faut des requalifications en emploi permanent. L'activité pérenne doit relever des CDI. Il faut plus de CDI. Convention collective : certains secteurs ne sont pas encore couverts, bcp de salaires trop bas, pas assez d'inspecteurs du travail. Le bilan des conventions collectives méritent d'en citer une particulièrement, elle a un nom à rallonge : la convention des prestataires de service de l'audiovisuel ... bref ça se termine par évènementiel : ça fait partie des conventions collectives qu'il faut qu'on discute, nous pensons à la CGT qu'elle a fait entrer trop de fonctions et use des CCDU. Turnover et ancienneté dans le régime : plus de 20 ans dans le régime c'est seulement 9% des gens et uniquement 5% des femmes. Ces questions de régulation posent problème. Plein de formations très chères alimentent le marché du travail de milliers de nouveaux entrants pour lesquels il n'y a pas de place suffisante avec une base très large qui alimente le turnover et la concurrence très grande, du coup il y a de moins en moins de travail ce qui pose problème à l'unedic parce qu'il y a plus de chômage à compenser. Pb chez les séniors, grande précarité. On a des centaines d'entreprises dont plus de la moitié n'ont pas d'emplois permanents : mutualisation devrait être possible pour rectifier cela. Congé maladie et maternité : absurde questions de calendrier : les droits ne s'ouvrent pas parce que la grossesse n'est pas au bon moment (à 3 jours près). Fond de solidarité : AFD et APS comment vont-ils être articulés ? Au-delà de ça, vrai problème égalité homme/femme : nous avons des questions à régler à ce sujet dans les conventions collectives. Nous n'avons plus de cumul possible avec le régime gé que nous aborderons à la 3^{ème} table ronde. Question de formation professionnelle doit être améliorée pour que l'on signe un accord à la rentrée.

FO/Chazeaux

Nous allons être un peu concis parce qu'on a travaillé sur le thème de cette table que vous avez proposé. Nous ce qu'on voudrait dire c'est que la profession, c'est pas intermittent, je suis très surprise quand on dit profession intermittent. On n'est pas intermittent, on est

comédien, on est artiste, on n'est pas intermittent. Quand on rentre dans la profession, on ne sait pas qu'on rentre dans la précarité, ça vient après. Les salariés deviennent des mathématiciens parce qu'ils calculent combien de jours, combien de congés. C'est comme ça que ça se passe. Moi ce qui me gêne aujourd'hui, j'entends partout dans la presse : les intermittents. NON ce sont des comédiens. Et sur la précarité le vrai problème c'est l'offre d'emploi. Le cœur du réacteur, c'est l'emploi. Mais au départ c'est l'emploi qui permet d'entrer dans les annexes 8 et 10. Ça a été dévoyé dans le temps. L'unedic, c'est pas un employeur. C'est une caisse de chômage pour tous les salariés français

Gravouil et Rose : non pas que des français

FO : Oui ok en France. Ecoute si je devais te reprendre à chaque fois, tu ne pourrais pas dire 2 mots. Non non mais attendez, hein, d'accord ! oui les offres d'emploi. On fait souvent le procès de la télé ou la radio. Je suis choquée, c'est un faux procès : statistiquement parlant, c'est pas eux qui ont le plus d'indemnités chômage. A un moment il faudra bien regarder ce qui rapporte et ce qui coute le plus cher. Je suis scandalisée du procès de la télé publique qui respecte les salariés. Il faudra qu'on ait des statistiques sur les longs contrats et les périodes payées par l'unedic. Alors moi je dis pas de langue de bois ici. Ca tombe bien c'est pas ma nature, alors pas de langue de bois. La régulation par le CDI quand c'est possible. Et c'est bien le CDI. C'est la première des choses qu'on devrait mettre sur la table. Faut être courageux : FO demande l'application des conventions collectives. Chaque secteur est différencié : on n'emploie pas un preneur de son au cinéma comme un preneur de son dans la musique c'est vrai, et il faut tenir compte des différences. Donc il faudra tout mettre sur la table. Nous on est preneur. Faut voir les experts. Y a l'accès à la formation, nécessité. Quand on arrive à 45 ans, y'a des problèmes. Quand on est requalifié : quel salaire ? Ecoutez, je reviendrai plus tard mais simplement moi je pense que c'est l'offre d'emploi.

CIP : Je suis avec Rose Marie de recours radiation qui complètera. Beaucoup de points recourent ce que Denis a dit même si il y a 2 points sur lesquels nous ne sommes pas du tout d'accord : sur la réduction de la liste des métiers, il n'en est pas question bien au contraire. Et sur le trop de monde et pas assez de travail, plusieurs études complémentaires ont prouvé contrairement à ce qu'a dit PM Menger qu'il n'y avait pas de différences entre 1983 et maintenant, il n'y a pas de différence entre la part du salaire socialisé et du salaire direct, les salaires ont baissé mais la part est la même ce qui veut dire qu'il n'y avait pas plus de travail pour chacun en 1983 que maintenant. L'augmentation des indemnisés aux annexes 8 et 10 correspond exactement à l'augmentation du volume d'emploi, c'est parce que le volume d'emploi a augmenté que le nombre d'indemnisés a augmenté et pas le contraire. Ces annexes ont permis de développer un secteur, le secteur culturel et en le développant on a fait plus d'indemnisés. Ce ne sont pas les effets d'aubaine dont on parle, les statistiques montrent le contraire. Au niveau de la précarité, on a plusieurs sujets à aborder et plusieurs demandes. La précarité vient des accords mis en place et aussi de toutes les règles hors la loi de Pole Emploi, Pole emploi service. C'est-à-dire le cœur des accords et la façon dont ils sont appliqués. La précarité des 8 et 10, elle est claire, on la connaît plus précisément depuis le rapport commandé par le syndéac à Mathieu Grégoire et Olivier Pilmis puis qu'il a prouvé que le protocole de 2003 avait fait 70% de précarité en plus. Comment ? Par des ruptures de droits inédites qui n'existaient pas avant à savoir que ça n'a pas été des licenciements massifs comme prévus mais des gens qui pendant plusieurs mois ne touchent pas d'assedic, donc on est un nombre d'indemnisés égal mais l'accord crée des ruptures de droit source de grande précarité, mais ça on en reparlera le 17. Mais pour le

reste de l'assurance chômage, c'est terrible. Tous les intérimaires qui ne passent pas par les boîtes d'intérim voient leur précarité très très augmentée et les nouvelles règles de l'activité réduite qui font 210 millions d'euros d'économies par an vont faire de gros dégâts pour les chômeurs et l'application des droits rechargeables aussi. Précarité évidemment aussi pour les congés maternité et maladie. Vous vouliez des demandes, en voilà une : nous demandons que soient rétablies le plus vite possible les règles de maladie et de maternité d'avant 2003. C'est incroyable que le défenseur des droits donne raison aux intermittentes pour discrimination et que rien n'est fait. Sur les congés maladie c'est parce que préside toujours la notion d'abus (on en reparlera cet après midi) qu'on fait des règles qui suppriment des droits. Ça fait de gros dégâts. Les règles hors la loi de pôle emploi sont nombreuses et nous avons des demandes. D'abord l'APS et l'AFD ne sont plus opérantes parce qu'on regarde d'abord si le salarié peut ouvrir des droits au régime général. 4 mois d'affiliations suffisent et 4 mois d'affiliations ne veulent pas dire 4 mois de travail. Les musiciens qui donnent 2 h de cours au conservatoire et qui ont un contrat de plus de 4 mois se font tous avoir. Alors qu'ils pourraient bénéficier d'un des fonds, on leur ouvre des droits en calculant l'indemnité journalière sur la base de ces 2 jours par semaine. Ils perdent leurs heures cumulées aux annexes 8 et 10 et ouvrent des droits de misère pour moins de 5 euros jour. Nous demandons à ce que soit immédiatement changé l'ordre de recherche, que l'APS et l'AFD soient versés quand les allocataires y ont droit. C'est simple, c'est une circulaire à faire paraître. Faites le dès maintenant. Egalement pour la close de sauvegarde, nous allons beaucoup parlé de porosité la semaine prochaine mais quand qqun fait 400 heures dans les 8 et 10 et 400 heures au régime général, il n'est pas normal qu'il bénéficie uniquement de 610 h de droits à 28 euros par jour. Il faut revoir ça, mais on en reparlera le 17 dans les règles de coordination. Et maintenant le problème des indus qu'on va aborder par un cas, et nous demandons à ce que le problème soit résolu très rapidement. Le cas de Djamel Chaar. C'est un cas emblématique et très facile à comprendre. Ce monsieur était intérimaire et avait fait 720 h de travail et arrivé à Pôle emploi on lui dit : monsieur vous n'avez pas vos droits. Je rappelle que pour ouvrir des droits il lui fallait 610 h, simplement il y a 120 h de travail qui ne lui étaient pas comptées pour déclaration tardive. Or une circulaire de 2010 prévoyait que les déclarations tardives étaient possible dans l'annexe 4, circulaire qui a été supprimée, Mr Chaar ne le savait pas. Cette histoire de déclaration tardive concerne aussi notre secteur, ça concerne tous ceux qui font du doublage ou des dramatiques pour radio France, qui ne reçoivent jamais leurs AEM à temps et qui parfois se trompent dans leur déclaration et entraînent des blocages de dossier. Et donc djamel Chaar, on li reconnaît ses 120 heures de travail, on lui confirme que ses 120 heures ont été enregistrées par la déclaration employeur, donc on lui demande un indus pour ces 120 heures puisqu'il a touché des assedics pendant qu'il travaillait, et Djamel Chaar rembourse son indus sans contester MAIS on ne lui reconnaît pas ses 120 heures pour ouvrir ses droits. Donc cela pourrait être attaqué en droit. Comment Pole emploi peut reconnaître un travail déclaré et ne pas le comptabiliser. Et bien puisqu'on nous impose la double déclaration employé/employeur (encore une fois pour des histoires d'abus), pourquoi pôle emploi lorsqu'il reçoit la déclaration employeur et que le salarié a omis de le déclarer n'envoie pas une lettre au salarié lui demandant de confirmer ses heures afin de les comptabiliser. C'est simple. Et nous demandons que ce problème soit réglé immédiatement tant il est simple à résoudre. Rembourser des indus, ce n'est déjà pas simple quand vous ne l'aviez pas prévu, mais dans le cas de la double peine, rembourser des indus quand on a une rupture de droits a conduit au suicide de Djamel Chaar. Et la réponse de POLE Emploi a été des directives pour ses salariés au niveau du périmètre de sécurité et autres. Mais rien au niveau du fond. Pour finir, sur la précarité, comme l'avait dit

Etienne Pinte dans son rapport sur la précarité : il faut passer d'une société de défiance à une société de confiance. Je passe la parole à Rose Marie.

Rose Marie recours radiation : Je voulais aussi attirer votre attention sur comment est formé le personnel pole emploi. On se retrouve devant des agents qui accompagnaient les chomeurs, les ex ANPE et avec des conseillers chargés de l'indemnisation . Ces derniers sont de moins en moins informés. Dans les agences aujourd'hui on manque de personnes compétentes en terme de calcul de l'indemnisation. En ce qui concerne les indus c'est pareil, tous les conseillers dans une note de 45 pages sur les indus sont au front pour faire les agents de recouvrement pour les trop perçus mais parmi ces conseillers, y en a très peu qui sont formés et susceptibles de vérifier que l'indus est réel. Il y a énormément d'erreur de la part de Pole emploi, bcp d'indus réclamés alors qu'ils devraient être prescrits (au-delà de 3 ans) et puis y a des indus qui sont impossible à rembourser. Hier encore un indus qui représente 40 000 euros. C'est une personne travailleur handicapé, sa fille nous a écrit hier pour nous dire : mon père est au bord du suicide

Combrexel : Attendez il ne s'agit pas de faire le procès de Pole emploi

Rose : il ne s'agit pas de procès monsieur, je vous parle de faits. Vous vouliez des choses concrètes, on vous en donne et vous nous dites on fait le procès de pole emploi. Moi je fais le procès de personne. Vous avez un tas de personnes qui sont en difficulté avec Pole emploi, soit on n'en parle pas de ça, vous avez des gens qui écrivent tous les jours sur le forum de recours radiation et si vous nous dites on ne parle pas de ça parce que ce sont des faits concrets

Combrexel : Vous pouvez m'écouter 2 secondes

Rose Oui OK

Combrexel : On vous dit simplement que comme on a la réelle volonté de traiter ces questions là avec vous et pole emploi, on dit qu'il faut être efficace. Il y a une typologie de cas qui posent problème et on vous demande de consigner tout ça. On va faire des groupes de travail pour parler et traiter ses histoires. Faites nous un document.

Rose Ok on fera un groupe de travail seulement on a écrit et bcp écrit avec audit à l'assemblée nationale, on a envoyé des rapports à la direction générale, au ministre, au défenseur des droits, ils mettent des mois à nous répondre et pendant ce temps, y a des gens harcelés par des textos et tout le monde le sait. Mais c'est le moment où jamais alors que tout le monde est autour de la table de dire ça. Les pratiques s'aggravent d'années en années et tout le monde est au courant.

CFDT : Responsabilité des employeurs. Il faut plus d'emplois et revoir la liste des métiers. Et quelle activité devrait relever du cddu. Pour nous les permittents, c'est pas un problème, ce ne sont pas eux qui coûtent à l'unedic.

FESAC : On a le cas d'un employé qui a fait un recours au prudhomme parce que son employeur lui avait proposé un CDI

(protestation de la CGT)

MEDEF : Les 9 branches doivent être concernées, c'est important. Retour au CDI, oui. Les pistes dégagées dans le passé doivent être appliquées.

Syndeac : Nécessité de l'intermittence pour travailler sur un projet, de la plus petite cie au plus grand théâtre. Regarder les parcours, c'est très important. Il y a des allers retours entre métiers artistiques et techniques. Problème du numéro d'objet. Il y a des prjet de recherches qui ne débouchent pas sur un spectacle et le numéro d'objet pose un problème.

FO : Le CDI c'est la solution, le CDI c'est bien. Pourquoi pas de troupes permanentes ? C'est bien ça.

14 h : Optimisation du système, Abus

Gille : le grand public y est très sensible

Archambault : quels sont les fondements de ce régime ?

Combrexel : Quelles pratiques ?

CGT/Gravouil : Pole emploi : pas bcp de fraude avérée. Quand pôle emploi service considère qu'une résidence de création en répet n'est pas un spectacle ça pose un problème. Quels sont les donneurs d'ordre et les sous traitants. Il faut lutter contre le travail illégal. Les budgets baissent et ça pèse sur l'assurance chômage.

FO : on a souvent réclamé de controles par des spécialistes mais y a pas bcp de contrôles. Nous on n'est pas dans l'inquisition, on ne peut rien dire, la parole est aux employeurs. Des choses qui se font, des choses qui se font pas, on l'entend tous , mais voilà, l'inquisition est terminée pour ma religion. Nous on peut rien faire, c'est les employeurs qui ne doivent pas faire une production s'ils n'ont pas l'argent, ils doivent payer les salariés. Mais nous c'est un exercice compliqué que vous nous demandez là si on parle clair.

CFDT : Le CDDU peut il s'étendre à tous les secteurs du spectacle ? Les opéras devraient transormer les CDDU en CDI. Nous souhaitons trouver des solutions pour les compagnies indépendantes.

CIP : On est un peu mal parti et je ne comprends pas Mr Combrexel parce qu'au départ vous nous disiez que vous étiez là pour écouter et pas pour proposer et je ne comprends pas bien le fléchage de cette discussion. Pourquoi partir sur une interrogation sur le champ d'application ?

Combrexel : J'ai pas dit qu'on allait réduire le champ

CIP : Vous avez posé la question et ça suffit

Combrexel : Par rapport au fondement

CIP : Et bien parlons en des fondements

Combrexel : je n'ai pas dans mon sac quelque chose de tout fait

CIP : Très bien. Par rapport au fondement, c'est historique. Les annexes 8 puis 10 ont été imaginées dans une période de plein emploi pour répondre à un problème de discontinuité. Ce n'est pas un problème d'exception culturelle mais de droits qui couvrent les emplois courts. Donc les fondements devraient au contraire couvrir tout le monde parce qu'ils sont liés à une nature d'activité : la discontinuité. Pour les abus, ils vont avec les contrôles, et il y en a bcp. Et les contrôles visent toujours les plus faibles, c'est systématique. Qu'est ce qui est pernicieux ? Et bien il y a déjà la façon dont ont été pensées ces réformes. En touchant aux critères d'accès, vous favorisez de fait ceux que vous ne cessez de dénoncer : les permittents. On élimine les intermittents qu'on prétend défendre au profit de ceux qui travaillent régulièrement. Oui le protocole de 2003 est conçu pour ceux que vous dénoncez. De plus la date anniversaire est la base pour mettre en place des gardes fous pur éviter aux plus riches de percevoir des indemnités. L'assurance chômage ne doit elle pas être versée à ceux qui en ont besoin ? Des systèmes vertueux entraînent des pratiques vertueuses : regardez l'abandon du SJR qui a entraîné une vraie incitation à la déclaration. Cela évite bien des contrôles. Sur les permittents, c'est une affaire des inspecteurs du travail. Et ils nous ont expliqué que bon nombre de PV touchant des grosses sociétés disparaissaient comme par enchantement. Sur cette question Mr Destival, directeur de l'Unedic a répondu à JP Gille à la mission d'info parlementaire : Les permittents selon l'unedic représentent 4% des indemnisés. Pourquoi en faire autant sur ce sujet ? Nous avons une demande : Combien coûtent les contrôles ? Certainement bcp plus chers que les prétendus abus. Et le non recours aux droits est bien supérieur aux prétendues fraudes. Nous voulons aborder le problème du GUSO. C'est aussi une zone de non droit. Ils abusent de règles qui n'existent pas. Les chanteuses dont les heures ne sont pas reconnues parce qu'un public dans une église n'est pas un public, un spectacle de danse dans une bijouterie parce que là c'est le lieu qui n'est pas reconnu, et dernièrement des spectacles en appartement payés en liquide qui posent problème. Or aucune loi ne précise qu'une rémunération ne peut pas être en liquide. Contrôles mandataires : au moindre doute, Pôle emploi coupe les droits. Un metteur en scène qui remplit une feuille de renseignements concernant l'employeur et c'est la suspicion, le contrôle. Un doute ne peut entraîner une coupure des droits. C'est le renversement de la preuve. Voilà notre demande claire : que la loi soit appliquée tout de suite. Qu'on arrête ce massacre. Pour finir, il n'y a pas de fraudeur. Il se trouve que la règle n'est pas adaptée à la pratique, alors de fait tout le monde est possiblement hors la loi. Mais tous les recours ont été gagnant et Pôle emploi débouté.

Rose : Auj, il y a très peu de représentants de chômeurs autour de la table mais ce que j'entends, on ne parle pas de la réalité des chomeurs. Et nous on est confronté à ça et vous pouvez apprendre tous autour de la table de ce qui se passe auj par rapport aux chômeurs. En ce qui concerne les intermittents par ex, la plupart des dossiers sont centralisés dans un service dont la particularité du travail est le contrôle. Il y a une cartographie qui a été établie à Pôle emploi par rapport aux fraudeurs potentiels et parmi ceux là il y a les intermittents du spectacle, mais il n'y a pas qu'eux rassurez vous, il y a aussi les émigrés, et tous ces gens là passent au tamis, on contrôle les dossiers et il y a pleins d'intermittents sortis de l'intermittence par Pôle emploi service. On est en train de travailler pour lutter contre la précarité et les abus et on constate que les abus viennent de l'institution même qu'est Pôle Emploi . Il n'y a plus de service de proximité, il n'y a plus d'informations et il y a une discrimination claire vis-à-vis des intermittents. Auj les intermittents c'est potentiellement des fraudeurs. Il y a un service des fraudes qui passe dans les agences et qui explique comment les intermittents peuvent tricher. Sur les études mandataires vous verrez que le doc que doit

remplir le demandeur d'emploi est un piège. Il croit ben faire et il est coincé. Et tout ça sans respecter la loi puisque la personne est de bonne fois à priori. PE bloque une indemnité sur un doute et des gens sont mis dans la précarité par l'institution censée les informer et les conseiller. Nous on est assailli de cas individuels, on ne sait plus où donner de la tête. Toutes ces personnes sont d'une grande fragilité et ne travaillent plus à cause des contrôles de pole emploi.

CIP : Par rapport à ça, on a une demande précise : que PE applique la loi et cesse de pratiquer ce qui est hors la loi à savoir le renversement de la preuve et le blocage sur un doute.

Bcp d'orgas enchainent sur les problèmes du GUSO et le problème de SMART, boite de portage salarial

Combrexel : On va faire des groupes de travail et on envoie des propositions de méthode pour mardi

Pour le GUSO, on va le faire venir dans le groupe de travail Pole emploi, pôle emploi service

Salarié ou employeur, quelle position sur la certification des entreprises ?

Rôle des conventions collectives, partage entre CDDU et CDI

Position des syndicats sur le portage salarial, auto entrepreneurs

Rôle de régulation que peut avoir la licence d'entrepreneur de spectacle

Fraude : trouver un système qui soit vertueux sans que le système de régulation soit l'inspecteur du travail ou urssaf

CIP : Il ya une seule demande claire : le respect de la loi et que pole emploi arrête d'être hors la loi et elle ne figure pas dans votre déroulé

Archambault : Mais si, ce qu'on vous propose c'est un groupe de travail avec Pole emploi qui résolvent ces questions là. Nous, nous sommes d'accord.